Image not found or type unknown

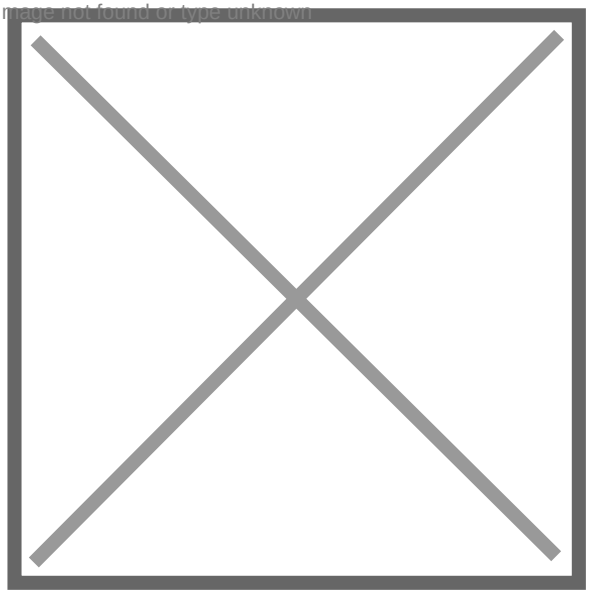

Mon proprietaire me met dehors pour une erreur de la banque

Par **geraldinebab**, le **10/10/2011** à **01:59**

Bonjour,

je m'appelle g..... et depuis quelques temps je suis dans limpasse !
j'explique : jai payé mon loyer (490 € en chèque) a l'étude de mon propriétaire qui est huissier de justice (il loue en tant que particulier) pour le mois de septembre. jai verifier sur mon decompte banquaire si le cheque avait bien été debité et effectivement oui! jusque la tt va bien a peu près! et il y a deux jours mon proprietaire mapelle furax en me disant que mon loyer avait été refusé a la banque et que si je ne ramené pas largent en liquide cette semaine je devrais partir immediatement! oO je reprend le borderaux du chèque pour avoir le numéro je verifie sur mon decompte banquaire et c bien celui la qui a été debité et qui part ailleur ma mise dans le rouge... jappelle ma banque ma banque me dit que le chèque est bien passé... je ne sais pas quoi faire au téléphone il me parle très mal me menace de me mettre a la rue il me dit je cite " vous me cassez les couilles vous etes une emmerdeuse jai pas envie de me faire chier avec des gens comme vous! " (ps le logement nest pas au norme et jattend depuis juin quil change le carreaux casse dans ma chambre il ne la toujours pas fait je suis tt le temps malade le logement est humide sans double vitrage et lelectricité dangereuse!)

encore desolé pour mon orthographe ma conjugaison etc etc et merci de me répondre au plus vite car cest assez urgent et jai vraiment peur de tout perdre car si je perd lappartement je perd aussi mon boulot car je serai obligé de retourner chez mes parents a 110km de mon travail!

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **03:47**

Déjà, il ne peut vous mettre dehors avant d'avoir envoyé un commandement de payer par huissier et là, vous avez deux mois pour payer.
Donc lundi (ou mardi si votre agence est fermé le lundi), vous allez à la banque pour avoir une attestation de bon paiement pour ce chèque
Quand vous l'avez, vous faites une LRAR au bailleur relatant le fait qu'il prétende ne pas avoir encaissé le chèque, exigeant que vous le paiyez en liquide et rappelant aussi que ses paroles ordurières au téléphone ne sont pas admissibles.
Vous en profitez pour le mettre en demeure (l'expression doit y être) de faire les travaux qui lui incombent en tant que bailleur (vous les listez, attention, vous ne pouvez exiger de double vitrage) et qu'à défaut, vous finirez par saisir le tribunal d'instance

Bref, arrêtez donc de vous laisser faire.

Par **geraldinebab**, le **10/10/2011** à **18:23**

je vous remercie de mavoir repondu aussi vite et je vous remercie de votre aide et de vos conseil je ne savez pas quoi faire du tout mais la je suis remontee a bloc (dans le bon sens du terme) je lui ai meme demande tout a lheure au telephone de me parler correctement etant donne que personnellement je reste polie tout le temps (il ma envoyé promener mais cest pa grave)
en tout cas milles merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés